

<https://ecoleetsociete.se-uns.org/Journee-internationale-des-migrants-reaffirmer-et-promouvoir-leurs-droits>



École & société

Journée internationale des migrants : réaffirmer et promouvoir leurs droits.

- Société - Actu -

Date de mise en ligne : jeudi 13 décembre 2018

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le 18 décembre est la Journée internationale des migrants. C'est l'occasion, dans le monde entier, de réaffirmer et de promouvoir leurs droits.

C'est le 18 décembre 1990 que l'assemblée générale des Nations Unies a adopté une convention pour la protection des droits des personnes qui vont exercer, exercent et ont exercé un travail, pendant tout le processus de migration.

À ce jour, 67 États l'ont ratifié, et seulement des pays d'émigration : aucun des pays les plus industrialisés. Ainsi, elle est inapplicable faute de ratifications suffisantes.

Depuis quatorze ans, la France, ses partenaires européens et la plupart des pays d'immigration de la planète éludent cette ratification. Pourtant la défense des droits de l'homme a une portée universelle et ne peut donc pas exclure les migrants.

Le gouvernement français qui prône un rôle accru des Nations Unies dans les affaires internationales ne doit pas rester sourd à ces appels.

La liste des pays signataires par ordre chronologique :

<https://treaties.un.org/doc/Publication/MTDSG/Volume%20I/Chapter%20IV/IV-13.fr.pdf>

<https://www.un.org/fr/observances/migrants-day>